



Être un influenceur pour les politiques sociales

Une perspective de prévention des blessures

COLLABORATION ATLANTIQUE
POUR LA PRÉVENTION DES BLESSURES
acipcapb
ATLANTIC COLLABORATIVE
ON INJURY PREVENTION

CHILD SAFETY LINK
Here for you.

Aperçu du document

Objectif	p. 2
Qu'est-ce qu'une politique sociale?	p. 2
Vue d'ensemble	p. 2
Antécédents et contexte	p. 2
Pourquoi les politiques sociales sont-elles importantes pour la prévention des blessures?	p. 4
La création d'une politique sociale	p. 4
L'influence des intervenants sur les politiques sociales?	p. 5
Les façons dont les intervenants peuvent influencer sur les politiques sociales (graphique avec exemples)	p. 5
Définitions et exemples d'activités (graphique)	p. 9
Documents à l'appui	p. 12
À notre sujet	p. 12
Références	p. 13

Citation suggérée :

Collaboration atlantique pour la prévention des blessures & Child Safety Link, 2020. *Être un influenceur pour les politiques sociales : Une perspective de prévention des blessures*. Halifax, N.-É.

Objectif

L'objectif du présent document est d'offrir un guide permettant aux intervenants de voir le rôle qu'ils peuvent jouer pour influencer les politiques sociales qui appuient la prévention des blessures. Ce guide définit ce qu'est une politique sociale, souligne son importance et son lien à la prévention des blessures, et donne un aperçu d'activités qui peuvent influencer les politiques sociales en matière de prévention des blessures. On y trouve également des documents généraux et des définitions à l'appui.

Qu'est-ce qu'une politique sociale?

Une politique est une série d'énoncés ou d'engagements qui indique une ligne de conduite pour traiter un problème donné ou une série de problèmes liés.¹ Les politiques sociales se centrent sur les enjeux et les mesures qui touchent la qualité de vie et le bien-être des individus.²

INTERVENANTS :

Individus, groupes ou organismes qui peuvent influencer les résultats des buts et objectifs d'une politique. Les intervenants incluent (sans s'y limiter) : les praticiens de la prévention des blessures et de la santé publique, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, les groupes communautaires, les prestataires de soins de santé, les chercheurs, les décideurs et les répartiteurs de ressources.

Les politiques sociales peuvent prendre différentes formes.³ Dans le cadre du présent document, nous entendons par politique sociale une politique qui couvre une variété d'appuis (programmes, allocations, politiques, lois et autres ressources) et qui agit dans le but de protéger les individus lors des différents changements de vie qui peuvent toucher leur santé. Ces politiques agissent à titre de filet de sécurité sociale pour veiller à ce que les gens ne subissent pas d'impact négatif attribuable à ces changements. Des exemples de politiques sociales au Canada incluent les soins de santé universels, les programmes de soins à domicile, l'aide sociale et les pensions de retraite, par exemple.⁴

Vue d'ensemble

Nous savons que les déterminants sociaux de la santé influencent la santé de la population. Nous savons également que des obstacles systémiques empêchent les individus d'atteindre leur plein potentiel de santé.⁵ Les politiques sociales aident à améliorer les conditions de vie, de travail et de loisir des gens, contribuant ainsi à un mode de vie et à des milieux sécuritaires et adéquats, notamment en ce qui concerne l'hébergement, la garde d'enfants, le transport et les services sociaux et de santé personnels. Nous souhaitons que le présent document aide les intervenants à identifier des types d'activités directement ou indirectement liées aux politiques sociales et dans lesquelles ils peuvent exercer leur influence. La reconnaissance des possibilités en matière de politique sociale peut davantage améliorer les efforts collectifs pour la gestion des blessures graves dans l'ensemble de la région.

Antécédents et contexte

La Collaboration atlantique pour la prévention des blessures (CAPB) est un organisme à but non lucratif formé de représentants en prévention des blessures provenant d'agences gouvernementales et non gouvernementales. En travaillant ensemble, les membres de la CAPB offrent des conseils en matière de politique et un soutien aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et à d'autres agences intéressées dans l'ensemble du Canada atlantique afin de réduire le fardeau économique des blessures dans la région. Une des composantes centrales du travail de la CAPB est de tenir compte des déterminants sociaux de la santé dans la prévention des blessures. En 2011, la CAPB a publié un rapport intitulé « Les déterminants sociaux des

blessures ». Le rapport donne aux praticiens de la prévention des blessures et aux décideurs une vue d'ensemble des facteurs sociaux et économiques qui contribuent aux blessures.

De pair avec le rapport « Les déterminants sociaux des blessures » (2011) et l'intérêt de la CAPB sur les blessures liées aux chutes chez les aînés comme sujet prioritaire pour le Canada atlantique, la CAPB a rédigé le document intitulé « La prévention des chutes chez les aînés et les déterminants sociaux de la santé dans la perspective des politiques sociales », publié en mai 2019. Ce document aide à faire connaître les liens de politique sociale entre les déterminants sociaux de la santé et la prévention des chutes chez les aînés afin que les interventions actuelles et futures prennent ces liens en considération.

En novembre 2019, la CAPB a établi un partenariat avec Child Safety Link afin de tenir un webinaire qui développe le travail initial du rapport de la CAPB (2019) afin d'inclure tous les âges. Child Safety Link (CSL) est un programme de prévention des blessures au IWK Health Centre qui vise à réduire l'incidence et la gravité des blessures non intentionnelles chez les enfants et les jeunes des Maritimes. Le webinaire offrait un exercice de réflexion et de découverte aux intervenants qui travaillent dans le domaine de la prévention des chutes afin d'examiner les façons dont les politiques sociales peuvent tenir compte des liens entre les déterminants sociaux de la santé et les blessures liées aux chutes à toutes les étapes de la vie.

Suite au webinaire, la CAPB et CSL ont mené un sondage auprès des intervenants pour mieux comprendre les difficultés et les obstacles liés aux politiques sociales. Selon les résultats du sondage, de nombreux individus (ou leur organisme) ont réalisé qu'ils menaient des activités liées aux politiques sociales sans le savoir, et d'autres croyaient qu'ils n'avaient pas la capacité ou les ressources pour exercer une influence sur les politiques sociales dans leur travail. Une action ressortie du webinaire a été de développer un document d'échange de connaissances pour offrir des exemples d'influence sur les politiques sociales comme point de départ.

COMMENT SAVOIR SI JE PEUX EXERCER UNE INFLUENCE SUR LES POLITIQUES SOCIALES? QUESTIONS À SE POSER :

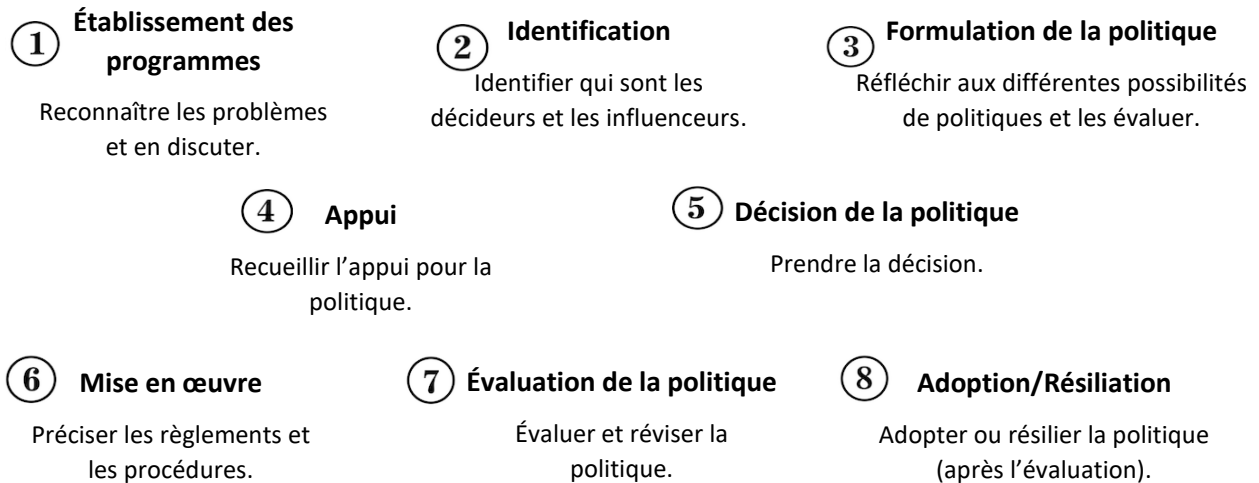
- Êtes-vous passionné au sujet du présent enjeu?
- Avez-vous des preuves pour appuyer votre position?
- Pouvez-vous présenter votre point de vue avec confiance et en langage clair et simple?
- Votre organisme vous appuie-t-il?
- Votre solution est-elle clairement définie?
- Le moment est-il opportun pour agir?
- Pouvez-vous défendre votre position en 30 secondes?
- Est-ce que vous travaillez auprès de comités locaux? Participez-vous à des comités locaux?
- Avez-vous une plateforme de média social? Entamez-vous souvent des dialogues avec votre auditoire sur les réseaux sociaux?
- Offrez-vous des services tels que des crédits d'impôt, des services sociaux, des subventions, etc.?
- Avez-vous déjà rédigé un énoncé de position?
- Avez-vous accès à des données sur la prévention des blessures ou sur les déterminants sociaux de la santé?
- Avez-vous de l'expérience en communication avec les médias? En tant que porte-parole?
- Avez-vous des relations existantes avec le gouvernement?
- Avez-vous les ressources à votre disposition pour appuyer le développement d'une politique sociale (par ex., du financement, du personnel, etc.)?
- Existe-t-il d'autres partenaires avec lesquels vous ou votre organisme pouvez collaborer?

Pourquoi les politiques sociales sont-elles importantes dans la prévention des blessures?

Les initiatives de politique sociale peuvent réduire les blessures en améliorant les conditions sociales et économiques de la population, permettant aux individus de mieux contrôler leur santé et d'en améliorer divers aspects.⁶ Cela peut accroître l'efficacité d'autres stratégies de santé publique, de prévention des blessures et de soins de santé. Par exemple, les individus seront plus réceptifs aux programmes d'éducation si leurs besoins fondamentaux sont satisfaits (par exemple, ils vivent dans un logement sécuritaire ou reçoivent un revenu de subsistance).⁷

La création d'une politique sociale

Nous nous sommes appuyés sur un nombre de différents modèles d'élaboration de politiques pour démontrer la façon dont une politique sociale peut être créée. L'élaboration d'une politique sociale à un haut niveau peut ressembler à ce qui suit :⁸



L'influence des intervenants sur les politiques sociales

La politique sociale passe par l'action collective de nombreux différents intervenants. Chaque intervenant apporte diverses compétences et connaissances à différentes étapes du processus d'élaboration de politiques, par exemple la mobilisation de ressources (le financement), l'établissement des programmes de recherche, la traduction des connaissances, la mobilisation des collectivités, la production et la diffusion de données probantes, la sensibilisation aux politiques ainsi que la promotion et la défense de politiques, entre autres.⁹ *Consulter la section intitulée « Documents à l'appui » pour voir des exemples d'un processus d'élaboration des politiques qui s'applique aux politiques sociales.

Pour réaliser des changements à grande échelle dans une cause ou un enjeu particulier, il faut savoir influencer. Pour avoir de l'influence, les intervenants doivent d'abord se croire capables d'être disposés à influencer les activités de politiques sociales existantes et futures. *Voir la définition d'influenceur dans la boîte de texte.¹⁰

INFLUENCEUR :

Pour être influenceur, il faut faire de la promotion ou offrir ses connaissances, son soutien, sa collaboration et sa participation à des personnes, des organismes, des secteurs et des établissements de milieux variés. Les intervenants ont chacun leur propre niveau d'influence unique en fonction de ces caractéristiques.

Le rôle et les responsabilités des intervenants individuels à titre « d'influenceur » des politiques sociales varient selon la portée de leur poste professionnel.⁹ Voici un aperçu des intervenants dans le contexte de la prévention des blessures, ainsi que des activités potentielles qui ont la possibilité d'agir sur le travail en matière de politiques sociales. *Note : le présent document ne décrit pas toutes les activités possibles ou tous les moyens d'influencer le travail en matière de politiques sociales. Il établit plutôt des sujets de réflexion pour les intervenants, leur permettant d'examiner les diverses façons d'influer directement ou indirectement sur les politiques sociales.

Les façons dont les intervenants peuvent influencer sur les politiques sociales – EXEMPLES

INTERVENANT(S)	DESCRIPTION DE L'INFLUENCE	EXEMPLES D'ACTIVITÉS QUI APPUIENT LA POLITIQUE SOCIALE ^{5,3,11}
Centres de ressources familiales Personnel de première ligne de la santé publique (personnel infirmier, travailleurs de soins à domicile, animateurs communautaires, etc.)	Fournir un lien essentiel entre les individus, les familles et les organismes dans les communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> Établir et maintenir des partenariats et des réseaux communautaires significatifs afin d'accroître la collaboration et la compréhension des enjeux communautaires. Traduire la compréhension des enjeux individuels ou familiaux en suggestions pour changer les politiques au niveau de la population. Utiliser les réseaux sociaux pour attirer l'attention sur les questions importantes en matière de prévention des blessures. Communiquer avec les publics clés au sujet des possibilités en matière de politique sociale (par ex., crédits d'impôt et autres avantages offerts à ces publics clés).

<p>Gestionnaires</p> <p>Spécialistes des soins de santé (en milieu clinique ou non clinique)</p> <p>Spécialistes de la prévention des blessures</p>	<p>Aider à identifier les priorités en matière de prévention des blessures et à mettre en action ces priorités.</p> <p>Fournir un soutien au personnel dans l'élaboration des démarches pour les initiatives de prévention des blessures.</p> <p>Possiblement jouer un rôle de leadership dans les processus de planification et de prise de décisions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux locaux en matière de prévention des blessures et de politiques sociales par le biais des opérations quotidiennes et des partenaires communautaires. • Fournir du contenu et de l'expertise en matière de processus dans le cadre d'activités de promotion et de défense. • Faciliter le dialogue au sein de son organisation pour appuyer l'action politique. • Élaborer, initier et contribuer à des documents d'information, y compris des énoncés de position, le cas échéant, dans le but d'accroître la compréhension et la sensibilisation au sein des ministères et des organismes, tant à l'interne qu'à l'externe. • Partager l'expertise et les données probantes sur la prévention des blessures et les déterminants sociaux de la santé par le biais d'activités d'engagement du gouvernement et des intervenants (c.-à-d. par l'entremise de comités). • Identifier les tendances et interpréter les données épidémiologiques sur les blessures.
<p>Directeurs, hauts dirigeants</p>	<p>Jouer un rôle de leadership dans les processus de planification et de prise de décisions.</p> <p>Aider à identifier les priorités en matière de prévention des blessures et à mettre en action ces priorités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les équipes de communication et d'autres intervenants pour s'engager dans des activités de communication opportunes et proactives telles que des éditoriaux, des lettres aux rédacteurs en chef, des articles ou des points de presse dans son domaine d'expertise en lien avec la prévention des blessures. • Appuyer l'élaboration d'énoncés de position organisationnels (à l'interne). • Approuver les démarches de politique sociale par le biais d'activités telles que les énoncés de position dans les communications externes. • Être à la disposition des équipes de communication (relations avec les médias) pour commenter les questions liées aux politiques sociales dans son domaine d'expertise en lien avec la prévention des blessures. • Coordonner les ressources et le travail de collaboration afin de promouvoir la politique sociale avec plus d'efficacité. • Encourager et soutenir le renforcement des capacités organisationnelles en matière de promotion et de défense de la politique sociale.

<p>Médecins</p>	<p>Donner de la crédibilité aux questions et aux initiatives en matière de prévention des blessures.</p> <p>Aider à identifier les priorités en matière de prévention des blessures et à mettre en action ces priorités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec les équipes de communication et d'autres intervenants pour s'engager dans des activités de communication opportunes et proactives telles que des éditoriaux, des lettres aux rédacteurs en chef, des articles ou des points de presse dans son domaine d'expertise en lien avec la prévention des blessures. • Appuyer l'élaboration d'énoncés de position organisationnels (à l'interne). • Approuver les démarches de politique sociale par le biais d'activités telles que les énoncés de position dans les communications externes. • Être à la disposition des équipes de communication (relations avec les médias) pour commenter les questions liées aux politiques sociales dans son domaine d'expertise en lien avec la prévention des blessures. • Encourager et soutenir le renforcement des capacités organisationnelles en matière de promotion et de défense de la politique sociale.
<p>Chercheurs</p>	<p>Fournir un lien vers les données et les contextes universitaires par rapport aux enjeux de prévention des blessures, aux tendances, etc., afin d'améliorer les initiatives et d'évaluer le travail en matière de politiques sociales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les tendances et interpréter les données épidémiologiques sur les blessures. • Soutenir l'évaluation des travaux sur les politiques sociales en surveillant l'élaboration, le processus et les résultats des politiques.
<p>Organismes non gouvernementaux</p>	<p>Établir des liens entre le gouvernement et le public.</p> <p>Servir de lieu pour la collaboration, le partage des connaissances et la sensibilisation.</p> <p>Défendre la vision, les principes et les résultats des politiques sociales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir des ressources humaines ou financières pour appuyer la promotion et la défense des politiques sociales. • Élaborer des énoncés de position organisationnels. • Fournir des données probantes, un contexte ou une expertise sur des questions précises de prévention des blessures à l'appui de la mise en œuvre des politiques. • Donner accès au public cible. • Établir des partenariats avec des organismes dans d'autres compétences et tirer des leçons à partir de leur expérience. • Établir des relations directes avec le gouvernement. • Évaluer la disposition du public et du gouvernement.

		<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer, mener et soutenir des campagnes d'éducation et de sensibilisation. • Rechercher des cadres de politique sociale possibles dans la province ou la municipalité et établir des liens avec ces intervenants.
Gouvernement	Favoriser le développement d'une culture qui promeut la vision, les principes et les résultats d'un cadre de politiques sociales.	<p><u>Municipal</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des services sociaux et des appuis sociaux. • Promouvoir et soutenir les cadres de politique sociale en place. • Sensibiliser les intervenants et le public à l'offre d'initiatives de politique sociale. <p><u>Provincial</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des normes et légiférer sur les politiques sociales. • Offrir des services sociaux et des appuis sociaux. • Fournir des ressources et du soutien pour améliorer la capacité d'élaboration des politiques sociales et promouvoir les initiatives de politique sociale au public (c.-à-d. du financement). • Promouvoir les cadres de politique sociale en place. • Sensibiliser les intervenants et le public à l'offre d'initiatives de politique sociale. <p><u>Fédéral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des ressources financières aux provinces. • Appuyer et offrir des programmes et des services (p. ex., Sécurité de la vieillesse, Assurance-emploi et Prestation fiscale canadienne pour enfants). • Fournir un soutien à la collecte de données pour l'évaluation des politiques sociales. • Sensibiliser les intervenants et le public à l'offre d'initiatives de politique sociale.
Donateurs	Fournir des ressources financières pour soutenir les activités de politique sociale.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des programmes de subventions pour appuyer différents niveaux d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. • Être prêt à soutenir les activités politiques – même en l'absence de résultats tangibles à court terme.
Médias	Fournir des canaux de communication aux intervenants pour diffuser l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des reportages sur les données probantes. • Aider à sensibiliser les gens aux enjeux importants. • Inspirer le public et l'inciter à agir sur les enjeux importants. • Mettre en valeur les champions et les défenseurs locaux.

Définitions et exemples d'activités

ACTIVITÉ	DÉFINITION	EXEMPLE(S)
Comités ou coalitions (engagement du gouvernement et des intervenants)	<p>Petit groupe de représentants (personnel, organisations, communauté, etc.).</p> <p>Servir de ressource sur un enjeu ou un sujet particulier. L'objectif des comités peut varier; certains peuvent inclure le réseautage, l'échange d'idées ou la prestation de conseils.</p>	<p>Le gouvernement peut former un comité chargé d'examiner une question particulière liée aux blessures (comme la sécurité routière) qui fournit ensuite des conseils au gouvernement.</p> <p>(P. ex., Comité consultatif sur la sécurité routière de la Nouvelle-Écosse).</p>
Énoncé de position	<p>Énoncé de position aide à générer un soutien pour un enjeu. Un énoncé de position est généralement utilisé pour informer un public cible sur la position d'un organisme ou d'un service particulier par rapport à un enjeu.</p>	<p>Rédiger un énoncé de position organisationnel officiel sur un enjeu lié aux blessures.</p> <p>(P. ex., la Société canadienne de pédiatrie a publié un énoncé de position sur le port du casque de vélo au Canada et la nécessité de créer une loi pour réduire le risque de blessures à la tête.)</p> <p><i>*Voir la section intitulée « Documents à l'appui » pour trouver un modèle d'énoncé de position.</i></p>
Tendances, données	<p>Ensemble de faits qui démontre une relation ou qui constitue une source d'information.¹²</p>	<p>Recueillir des données à partir d'études de recherche, de documentation, etc., et identifier les régularités dans les données. Ces données peuvent être utilisées pour appuyer les avantages d'une mise en œuvre et soutenir une politique sociale.</p> <p>(P. ex., les données de l'Institut canadien d'information sur la santé démontrent que les chutes sont la principale cause d'hospitalisation au Canada atlantique. Ces données peuvent être utilisées pour orienter les enjeux liés aux blessures sur lesquels un individu ou un organisme devrait se centrer.)</p>
Renforcement	<p>Consiste à améliorer les connaissances, à développer des compétences et à mettre en œuvre des systèmes dans lesquels on appuie le travail de prévention des blessures.¹³</p>	<p>Offrir des occasions de formation ou de perfectionnement professionnel telles que des ateliers sur les politiques, des ateliers sur la promotion et la défense, etc.</p> <p>(P. ex., le Programme canadien de prévention des blessures)</p>
Promotion et défense	<p>Série d'interventions consistant à parler, à écrire ou à agir pour influencer la prise de</p>	<p>Écrire une lettre à un représentant du gouvernement prouvant l'importance des</p>

	décision par rapport à une cause ou un enjeu, et à apporter un changement. ¹² Les individus, les organismes, les collectivités ou les entreprises peuvent entreprendre des activités de promotion et de défense.	crédits d'impôt pour les réparations des domiciles afin de réduire les dangers à la maison, dans l'optique que la réduction de ces dangers aide à la prévention des blessures.
Collaboration et partenariats	Relation reconnue établie entre différents groupes ou secteurs dans le but de s'attaquer à un problème plus efficacement qu'en y travaillant seul; collaboration en vue d'atteindre un objectif commun. ¹²	Travailler avec des représentants provenant de différents secteurs, comme les services communautaires, pour veiller à ce que les besoins en matière de transport soient pris en compte dans la prévention des blessures et les politiques sociales.
Preuves	Renseignements utilisés pour éclairer la prise de décision. Des exemples de preuves peuvent inclure des analyses de données, des résultats de recherche publiés, des résultats d'évaluations, une expérience antérieure, ou des avis d'experts. Ces éléments peuvent être utilisés seuls ou combinés de diverses façons. ¹²	Utiliser des revues documentaires et les résultats d'évaluation des politiques sociales, etc. pour démontrer l'importance d'un problème ou l'importance des mesures à prendre pour y remédier.
Évaluation	L'ensemble des mesures visant à déterminer l'efficacité et l'incidence d'une activité, d'une initiative, etc. en tenant compte des objectifs et des ressources utilisées. ¹²	Évaluer les politiques sociales par rapport aux indicateurs de prévention des blessures.
Note d'information	Court document qui fournit un cadre pour analyser un problème, examiner les mesures à prendre et formuler des recommandations. ¹⁴	Rédiger une note d'information aux représentants du gouvernement sur l'importance de la politique sociale pour les questions de prévention des blessures.
Éditorial	Article fondé sur une opinion, habituellement présenté dans un journal ou une revue. ¹⁵	Rédiger un éditorial dans un journal local afin de sensibiliser les lecteurs à la question des blessures.
Établissement d'un programme de recherche	Identifier un problème lié aux blessures et recueillir des éléments de preuve pour indiquer l'ampleur du problème. ¹⁶	Reconnaître un certain nombre de collisions entre les piétons et les véhicules à un passage pour piétons. Communiquer avec la police locale pour recueillir des données sur les collisions à l'appui d'une intervention sur les passages pour piétons.
Traduction des connaissances	Combiner, échanger et mettre en application les renseignements et les connaissances des intervenants pour les transmettre aux publics pertinents. ¹⁷ La traduction des connaissances permet de synthétiser la recherche et les données probantes en messages clés pour les communiquer au public, aux décideurs, aux autres intervenants, etc.	Créer des infographies pour communiquer au public ou aux intervenants des messages clés sur un enjeu lié aux blessures.

Mobiliser des ressources ou des communautés

Processus de création de partenariats avec différents membres de la collectivité pour se centrer sur un problème lié aux blessures et y remédier.

La mobilisation aide les membres de la communauté à agir et à faciliter le changement. Les efforts de mobilisation englobent la diffusion de renseignements et la recherche des ressources nécessaires pour soutenir la cause (p. ex., du financement ou des partenariats de subvention).¹⁸

Demander une subvention communautaire auprès d'un organisme communautaire local pour avoir les moyens de créer un projet local qui traite un problème lié aux blessures.

Documents à l'appui

Cadre de revendication de Child Safety Link : http://childsafetylink.ca/wp-content/uploads/2018/03/Advocacy-Framework-FINAL_WEB.pdf [Anglais]

Modèle d'énoncé de position : http://childsafetylink.ca/wp-content/uploads/2018/03/Advocacy-Framework-FINAL_WEB.pdf [Anglais]

Centre de collaboration national sur les politiques publiques et la santé – Modèle des étapes du processus de production des politiques : http://www.ncchpp.ca/docs/modeleetapespolpubliques_fr.pdf

Centre for Disease Control – Modèle des étapes du processus de production des politiques : <https://www.cdc.gov/policy/analysis/process/docs/CDCPolicyProcess.pdf> [Anglais]

À notre sujet

Collaboration atlantique pour la prévention des blessures

La Collaboration atlantique pour la prévention des blessures (CAPB) est un organisme à but non lucratif formé de représentants en prévention des blessures provenant d'agences gouvernementales et non gouvernementales. La CAPB assure le leadership dans la prévention des blessures et de leurs répercussions sur les individus et les collectivités du Canada atlantique. Les domaines prioritaires comprennent les politiques et la défense des intérêts; la recherche et la surveillance; la durabilité et la croissance; ainsi que le réseautage, les partenariats et l'échange de connaissances.

www.acip.ca



Child Safety Link

Child Safety Link (CSL) est un programme de prévention des blessures au IWK Health Centre qui vise à réduire l'incidence et la gravité des blessures non intentionnelles chez les enfants et les jeunes des Maritimes. CSL s'engage à travailler avec des organismes communautaires, des administrations gouvernementales et d'autres partenaires pour veiller à ce que les enfants soient en sécurité autant que possible à la maison, sur la route et au jeu.

www.childsafetylink.ca



Références

- ¹ WOLF, R. *Definition of policy analysis*, Queen's University, School of Policy Studies, 2000.
- ² CITY OF LONDON, DEPARTMENT OF COMMUNITY SERVICES, SOCIAL RESEARCH AND PLANNING. « City of London Social Policy Framework » [Internet], *Online Guide to Social Policy in Ontario*, 2006. [Accessible à : https://www.london.ca/About-London/community-statistics/social-issues/Documents/social_policy_framework.pdf]
- ³ GOVERNMENT OF ALBERTA. *Alberta's social policy framework* [Internet], 2013. [Accessible à : <https://open.alberta.ca/dataset/e269764d-e3ed-431c-9db3-b65073cc6e51/resource/998e15a5-c992-4a61-b6b4-2957eb6227d6/download/6214203-2013-albertas-social-policy-framework-2013-02-28.pdf>]
- ⁴ COLLABORATION ATLANTIQUE POUR LA PRÉVENTION DES BLESSURES. *Les déterminants sociaux des blessures*, 2011.
- ⁵ WINNIPEG REGIONAL HEALTH AUTHORITY. *Health public policy toolkit: Advocacy*, 2017.
- ⁶ PROVINCIAL HEALTH SERVICES AUTHORITY. *Towards Reducing Health Inequities: A health system approach to chronic disease prevention. A discussion paper* [Internet], Vancouver, C.-B., Provincial Health Services Authority, 2011. [Accessible à : <http://www.bccdc.ca/pop-public-health/Documents/TowardsReducingHealthInequitiesFinalDiscussionPape.pdf>]
- ⁷ PIKE, I., RICHMOND, S., ROTHMAN, L. & MACPHERSON, A. *Canadian Injury Prevention Resource* [Internet], 497 p., 2015. [Accessible à : http://www.parachutecanada.org/downloads/research/Canadian_Injury_Prevention_Resource-LR.pdf]
- ⁸ BENOIT, F. *Les modèles de politiques publiques et leur utilité en santé publique : le modèle des étapes*, Montréal, Québec, Centre de collaboration national sur les politiques publiques et la santé, 2013.
- ⁹ WINNIPEG REGIONAL HEALTH AUTHORITY. *Healthy public policy toolkit: Understanding & engaging in healthy public policy*, 2017.
- ¹⁰ YPHANTIDES, N., ESCOBOZA, S. & MACCHIONE, N. « Leadership In public health: New competencies for the future. » [Internet], *Front Public Health*, 3(24), 2015. [Accessible à : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4341427/>]
- ¹¹ NABYONGA OREM, J., MARCHAL, B., & MAFIGIRI, D. ET AL. « Perspectives on the role of stakeholders in knowledge translation in health policy development in Uganda » [Internet], *BMC Health Services Research*, 13 (324), 2013. [Accessible à : <https://link.springer.com/article/10.1186/1472-6963-13-324#citeas>]
- ¹² AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Glossaire de termes* [Internet], Gouvernement du Canada, 2017. [Accessible à : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/pratique-sante-publique/competences-ligne/glossaire.html>]
- ¹³ WORLD HEALTH ORGANIZATION. « Capacity building », *Violence and Injury Prevention* [Internet], 2020. [Accessible à : https://www.who.int/violence_injury_prevention/capacitybuilding/en/]
- ¹⁴ DOYLE, S. « How to write a briefing note » [Internet], 2013. [Accessible à : <http://web.uvic.ca/~sdoyle/E302/Notes/WritingBriefingNotes.html>]. Cité par Santé publique Ontario, « Manuel de soutien au processus d'élaboration de politiques » [Internet], 2018. [Accessible à : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/S/2018/supporting-policy-making.pdf?la=fr>]
- ¹⁵ MERRIAM-WEBSTER. Op-ed. Learner's Dictionary [Internet], 2020. [Accessible à : <http://www.learnersdictionary.com/definition/op-ed>]
- ¹⁶ CENTRE DE COLLABORATION NATIONAL SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA SANTÉ. « Les modèles de politiques publiques et leur utilité en santé publique : le modèle des étapes » [Internet]. *Note documentaire*, 2013. [Accessible à : http://www.ncchpp.ca/docs/modeleetapespolpubliques_fr.pdf]
- ¹⁷ ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Application des connaissances. Vieillesse et qualité de la vie* [Internet], 2020. [Accessible à : https://www.who.int/ageing/projects/knowledge_translation/fr/]
- ¹⁸ HUBERMAN, B., KLAUS, T. & DAVIS, L. *Strategies guided by best practice for community mobilization. Advocates for Youth* [Internet], 2014. [Accessible à : <https://advocatesforyouth.org/resources/health-information/strategies-guided-by-best-practice-for-community-mobilization/>]